

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 31 mars 2017

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 27, 28 et 29 mars 2017**

**2017 DILT 13** Convention d'occupation précaire avec l'association Life for Paris pour les locaux sis 17, boulevard Morland (4<sup>e</sup>) – Convention – Autorisation.

**M. Emmanuel GREGOIRE et Mme Colombe BROSSEL, rapporteurs.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-21, L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 14 mars 2017, par lequel Madame la Maire de Paris sollicite l'autorisation de signer une convention d'occupation précaire avec l'association "Life for Paris" ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Emmanuel GREGOIRE, au nom de la 1<sup>re</sup> Commission, et par Madame Colombe BROSSEL, au nom de la 3<sup>e</sup> commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention avec l'association Life for Paris dont le texte est joint en annexe, portant occupation de locaux dans l'ensemble immobilier 17, boulevard Morland (4<sup>e</sup>).

Article 2 : Les recettes correspondantes seront inscrites à la fonction 020, chapitre 75, nature 752 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris (exercice 2017 et suivants).

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**